

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
 CANTON D'AUNEAU
 COMMUNE DE YERMENONVILLE
 2 rue de Gallardon -28130
 Tél : 02 37 32 32 14
 Courriel : mairie-yermenonville@wanadoo.fr
 Site internet : www.yermenonville.fr



Horaires d'ouverture au public :
 Lundi : de 9 h à 10 h 30
 Mardi : de 18 h 00 à 19 h 30
 Jeudi : de 18 h 00 à 19 h 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le treize octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DELARUE, Maire

Présents : MM. DELARUE Thierry, DESTOUCHES Xavier, FELLER Eric, Mme GILLE Martine, M. VEILLOT Yves, Mme COUDRAY Françoise, M LOLIVIER Francis, Mme CHEVALLIER Mélanie, M. COUDRAY Pierre, Mmes DEGAS Christine, CHUPIN Marie-Claude, MERCIER Chantal, MM. KIRALY Géza, DESTOUCHES Quentin.
 Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. BENARD Cyrille à M. DELARUE Thierry

Absents excusés : M. BENARD Cyrille

Absents non excusés : ---

Secrétaire de séance : M. DESTOUCHES Quentin

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : désignation des délégués titulaires et suppléants.

Délibération n° 2020-36

Suite à l'élection du Conseil municipal, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de proposer une liste de 12 noms de commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. La Direction générale des impôts désignera 6 membres titulaires et 6 membres suppléants parmi cette liste.

CC des Portes Euréliennes d'Ile de France : désignation d'un représentant de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT).

Délibération n° 2020-37

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de désigner un délégué pour siéger au sein de la Commission communale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la communauté de communes. Monsieur Thierry DELARUE est désigné à l'unanimité.

PERSONNEL : renouvellement du contrat groupe assurance statutaire.

Délibération n° 2020-38

Monsieur le Maire rappelle que le contrat arrive à échéance au 31/12/2020 et que la commune avait mandaté le Centre de Gestion d'Eure –et-Loir pour négocier en son nom un contrat groupe d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge. Les résultats du marché ont été attribués à la compagnie CNP Assurances avec le courtier SOFAXIS.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'adhérer au contrat groupe à compter du 01/01/2020 :

- Agents CNRACL : pour tous les risques au taux de 5.67% avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire ;
- Agent IRCANTEC : pour tous les risques au taux de 1.05% avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire.

TERRITOIRE D'ENERGIE : avis sur le projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique

Délibération n° 2020-39

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président du Syndicat « Energie Eure-et-Loir » l'informant du projet de loi modifiant les conditions d'octroi de subventions liées aux besoins d'électrification dans les communes de moins de 2000 habitants suite à l'émergence des communes nouvelles.

Après débat, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à adresser à Monsieur le Député un courrier de soutien des projets d'amendements défendus par le syndicat Energie Eure-et-Loir.

PERSONNEL : mise en place du télétravail.

Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, Monsieur le Maire explique que la commune souhaite mettre en place le télétravail. La délibération autorisant le télétravail doit dorénavant être examinée par la Commission Technique du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir avant d'être votée par le conseil municipal. Le projet de délibération sera soumis à la séance du mois de novembre prochain. Ce point est donc reporté à un prochain conseil municipal,

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2020.

Délibération n° 2020-40

Monsieur le Maire fait part des demandes d'associations sollicitant une subvention de la commune pour 2020.

Après débat, le Conseil municipal, décide à la majorité des membres présents de voter une subvention 2020 aux associations suivantes qui en ont fait la demande : école primaire de Yermenonville (Coopérative scolaire), école maternelle de Gas (coopérative scolaire), amicale des SapeursPompier de Yermenonville, les Amis de Yermenonville, Actions et Récréations, ADMR, SIAD, Comité de Jumelage du Canton historique de Maintenon.

Si d'autres demandes parviennent d'ici la fin de l'année, celles-ci seront étudiées ultérieurement.

CC des Portes Euréliennes d'Ile de France : abondement au Fonds Renaissance Artisanat-QCommerce-Toursime (FRACT).

Délibération n° 2020-41

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de conventions de partenariat économique signée avec la Région Centre-Val de Loire et les intercommunalités, la Région permet aux EPCI d'accorder des aides d'un montant de 5 000 € en faveur des très petites entreprises de leur territoire en accompagnement du Fonds Renaissance qui accorde aux entreprises des avances remboursables de 5 000 € à 20 000 €. La CCPEIDF a également décidé de créer le FRACT à destination des entreprises de moins de 10 salariés confrontés à des besoins en petits investissements. Ce fonds peut être abondé en complément de la CCPEIDF par les communes concernées sur leur territoire. Il ajoute que le Rafale a déposé un dossier à la CCPEIDF.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents ((11 voix pour ; 4 abstentions ; 0 voix contre) décide d'abonder le FRACT et de fixer sa participation à l'équivalent de 1/3 de la subvention versée par la CCPEIDF au Rafale.

Compte rendus des syndicats et des commissions.

- Commission des Affaires Scolaires

Madame Gille indique que la rentrée s'est bien passée. Le protocole sanitaire est le même que celui du mois de juin. L'agent en charge des travaux a donné son accord pour effectuer des heures complémentaires liées à la surcharge de travail due à la désinfection des locaux. Mme Gille ajoute que la CCPEIDF participera financièrement à hauteur de ¾ d'heures par journée scolaire.

Un exercice de sécurité a eu lieu : les élèves sont sortis de leur classe en 50 secondes.

La Directrice du regroupement pédagogique rédige un plan de prévention des risques majeurs (en cas d'attentat).

Une enseignante a signalé que le store de la veranda de sa classe ne fonctionne plus. Des devis de réparation ont été demandés à plusieurs entreprises.

- Commission de l'Action Sociale

Des masques réutilisables ont été distribués à l'ensemble des collégiens de la commune.

En raison de l'épidémie du COVID-19, le repas des séniors est annulé.

Madame Gille rappelle que les communes auront l'obligation de se munir de défibrillateur. Des devis sont demandés.

- Syndicat Energie Eure-et-Loir

Monsieur Lollivier indique que les illuminations seront posées par le Syndicat. Un état des lieux des guirlandes a été fait : 18 ampoules sont à changer. Un devis a été demandé à la société INEO.

Il rend également compte de la réunion du comité syndical au cours duquel il a été procédé à l'élection des membres du bureau et des diverses commissions.

- Syndicat Eure et Loir numérique

Monsieur Veillot indique que l'armoire de Maintenon est câblée à Orange et devrait être opérationnelle à la fin du 1^{er} trimestre 2021.

Questions et affaires diverses

- La demande de subvention portant sur l'aménagement des stationnements rue de Maintenon a été retenue par le Département. Le taux de subvention est de 47.40% au lieu des 30% prévus initialement. Des devis vont être demandés pour effectuer les travaux.
- Monsieur le Maire indique que suite à l'achat de la nouvelle tondeuse, l'ancienne a été vendue.

Monsieur le Maire donne lectures de différents courriers.

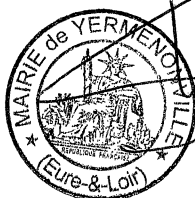
- Plusieurs habitants remercient pour la distribution de masque réutilisable.
- Monsieur et Madame RIDET Raymond qui demande des explications concernant les charges locatives liées au chauffage. Monsieur Delarue indique qu'il les rencontrera lors d'un rendez-vous.
- Madame Catherine PAPIN propose à la commune d'organiser un vide-maison communal. La commune retient l'idée, mais en raison de l'épidémie de COVID-19 pense qu'il faut remettre l'organisation à plus tard.
- Un boucher en création de projet d'une boucherie mobile souhaiterait savoir si la commune serait intéressée par le passage d'un camion. Les membres du Conseil municipal donnent leur accord de principe.
- Plusieurs habitants se plaignent des aboiements des chiens.

Un grand merci aux Yermenonvillois qui, malgré l'heure et la météo de ce dimanche matin d'octobre ont contribué au ramassage d'objets jetés.

Nous vous donnons rendez-vous début avril pour le nettoyage de printemps !

Séance levée à 23 h 45

**Le Maire,
Thierry DELARUE**



INFORMATIONS DIVERSES

ACTION SOCIALE

Pour les personnes en difficultés passagères ou temporaires, nous vous rappelons que vous pouvez contacter la mairie, une aide peut vous être apportée.

Madame GILLE, adjointe au Maire en charge des affaires sociales peut vous rencontrer à la permanence du jeudi tous les 15 jours. En raison de la crise sanitaire, il est fortement recommandé de prendre rendez-vous par l'intermédiaire du site de la commune où vous trouverez également le tableau des permanences des élus (www.yermenonville.fr).

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture

Le mardi de 16h45 à 18 h 45

Le samedi de 10h30 à 12h30

Nous vous demandons de porter obligatoirement un masque, d'utiliser le gel hydro alcoolique qui est à votre disposition et de respecter les gestes barrières.

Nous accueillons une seule famille à la fois.

N'hésitez pas à venir nous voir.

Les bénévoles.

CHIENS

L'article R 1334-31 du Code de la Santé Publique stipule « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »

Par conséquent, les propriétaires et détenteurs de chiens sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter les nuisances sonores dues aux aboiements intempestifs de leurs animaux de façon à préserver la tranquillité du voisinage.

De plus, il est rappelé aux propriétaires de chiens que lors de la promenade, il leur est demandé de ramasser les déjections de leur animal afin d'éviter toute mauvaise rencontre aux piétons et à notre employé communal lors du passage de la débroussailleuse.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET CANIVEAUX

En application de l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé aux riverains qu'ils doivent procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies publiques, dès lors que cela porte atteinte à la sécurité du passage sur les voies publiques communales. Il est rappelé que l'élagage doit être réalisé en limite de propriété. En effet, Il est dangereux pour un piéton d'être obligé de descendre d'un trottoir à cause d'une haie mal entretenue ou de branches débordant sur le domaine public.

De plus, pensez à bien enlever herbes, gravillons, feuilles ainsi que les résidus de tonte. Un bon entretien du caniveau devant sa propriété permet un meilleur écoulement de l'eau.

TRAVAUX BRUYANTS

En application de l'arrêté préfectoral n° 2012-247-004 du 3 septembre 2012, « les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse... ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30

Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

CHACUN EST ACTEUR DU BIEN VIVRE À YERMENONVILLE...
MAIS CELA NE SERA POSSIBLE QUE SI QUELQUES RÈGLES DE CIVISME
SONT RESPECTÉES